AGIR AVEC LE SNES ET LA FSU!

Journée nationale d'action des Non Titulaires : Jeudi 13 octobre 2016

La FSU organise une journée nationale d'action en faveur des personnels non titulaires jeudi 13 octobre prochain.

Celle-ci sera organisée en deux temps :

Le matin:

Assemblée Générale des Non Titulaires au siège du Snuipp, rue Cabanis à Paris avec prise de parole des responsables nationaux non titulaires des syndicats de la FSU et des élus en CCP. Ce sera l'occasion de faire le point et de porter témoignage sur les actions entreprises.

L'après-midi:

Rassemblement, de 14h à 16h30 place Jacques Bainville dans le 7ème arrondissement (métro Solférino)

A cette occasion des prises de parole devant la presse seront organisées.



RÉUNION SPÉCIALE NON TITULAIRES

Le **SNES Versailles** vous invite à une réunion pour s'informer et débattre

le mercredi 9 novembre 2016 de 14h à 17h30

Au siège de la section académique, 3 rue Guy de Gouyon de Verger à ARCUEIL, (RER B, arrêt Arcueil- Cachan)

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX!

JOINDRE LE SECTEUR NON TITULAIRES

Par téléphone : 01 41 24 80 56

lundi après midi

jeudi après-midi (une semaine sur deux)

Par mail: nontit@versailles.snes.edu



ADHÉRER, RÉ-ADHÉRER

Le SNES est majoritaire aux élections professionnelles. À Versailles, il est présent dans toutes les instances.

Adhérez au SNES-FSU pour :

- défendre les droits individuels et collectifs des personnels de l'Éducation, en particulier des non titulaires,
- dénoncer la précarité, exiger la revalorisation des salaires, la reconnaissance des qualifications, et l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour tous les personnels,
- peser sur la définition de nos missions et l'évolution du Second degré, pour construire un collège et un lycée favorisant la réussite de tous les élèves et luttant contre les inégalités,
- participer à la construction des actions collectives en rassemblant le plus largement possible.

Être syndiqué(e) au SNES-FSU c'est aussi :

- recevoir des informations sûres et complètes sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières,
- bénéficier d'un suivi personnalisé tout au long de la carrière.



Les cotisations des adhérents sont les seules ressources du SNES-FSU.

La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.

Les collègues non imposables reçoivent un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.